

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **91 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S.P.R. - Comité central. — Auberges de jeunesse. — Vaud: A l'École normale. — Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire. — Genève: A propos d'un examen médical obligatoire. — U.I.G.D.: Assemblée générale administrative du 3 mars. — Neuchâtel: Assemblée des délégués de la S.P.N. — Compte rendu financier pour 1954. — Boudry. — Mise au concours. — Jura bernois: Vote à la caisse d'assurance. — Communiqué: Ecolier romand.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Le cinéma et l'enfant. — G. Chevallaz: Travail scolaire et loisirs. — I. Lador: La composition en 8e primaire. — Formation de l'adverbe en ment. — Poètes, prenez vos luths.

Partie corporative

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Le comité central S.P.R. a siégé à Genève le samedi 12 mars sous la présidence d'A. Neuenschwander.

Le seul point à l'ordre du jour était l'examen de la situation telle qu'elle se présente à Neuchâtel où 70 à 80 membres ont démissionné de la S.P.N. et sont en train de constituer une Union pédagogique neuchâteloise.

Il va sans dire que le comité romand n'a nullement l'intention de s'ériger en tribunal pour « dire le droit », ou juger, ou condamner. Le comité romand se rend compte que toute scission est un affaiblissement qui atteint tout le corps enseignant et il désirait savoir si les points de vue étaient absolument inconciliables, à quelles conditions et dans quelle mesure l'unité de la S.P.N. pourrait être éventuellement sauvegardée.

Le comité a entendu MM. W. Zwahlen et Ph. Zutter, de la S.P.N., et MM. Perrenoud et M. Jaquet, représentant les « indépendants ».

La discussion est restée très digne et A. Neuenschwander a vivement insisté auprès de nos collègues neuchâtelois pour qu'ils portent tout leur effort à trouver un modus vivendi acceptable par tous... G. W.

AUBERGES DE JEUNESSE

La Fédération suisse des Auberges de Jeunesse organise à Lugano, du 11 au 15 avril, un cours de formation pour chefs d'excursion. Un excellent esprit anime ces journées annuelles qui depuis plusieurs années rassemble dans la réputée Auberge de Crocifisso nombre de collègues jeunes et moins jeunes de tous les cantons. Jeux de plein air, chants, danses populaires, excursions, remplissent ces journées toutes de fraîcheur et d'amitié. Des entretiens fort bien documentés étudient les problèmes toujours importants d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, qui jouent leur rôle dans la plus modeste excursion scolaire. On s'inscrit auprès du secrétaire central, M. Toni Portmann, ou simplement en versant fr. 40 au CCP VVIII 15207, Schweizerischen Bund für Jugend-

herbergen, Zürich, qui donnera les renseignements nécessaires. Il serait heureux que plusieurs de nos collègues s'intéressent à ce cours, pour examiner par la suite l'organisation de telles rencontres sur le plan romand.

VAUD

A L'ÉCOLE NORMALE

Le Rapport du directeur de l'École Normale du Canton de Vaud pour l'année 1954, adressé au Département de l'Instruction publique et des Cultes, contient des renseignements fort intéressants que le corps enseignant primaire doit connaître. Aussi le soussigné se propose-t-il de publier dans la chronique vaudoise du « Bulletin » certains chapitres du rapport directorial quand la place disponible le lui permettra. Voici un passage qui intéressera nos collègues :

CANDIDATS ÉTRANGERS A L'ÉCOLE

« Le règlement du 15 mars 1946 pour les Ecoles normales du canton de Vaud prévoit, à son article 75, que des candidats étrangers à l'école peuvent être admis aux examens par le Département. La pénurie qui règne dans le corps enseignant primaire a décidé le Département à rappeler cette disposition au public par des annonces dans la presse quotidienne. **Trente-six** personnes nous ont offert leurs services ; dix ont été autorisées à se présenter aux examens du brevet en **1955**. Finalement trois personnes seulement se sont inscrites, soit deux bacheliers et une institutrice valaisanne. »

De ces trois candidats, combien réussiront les examens de brevet ?... Nous pensons que cette communication est de nature à couper les ailes à quelques canards qui volaient ici et là. E. B.

COMMISSION CONSULTATIVE PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La Commission a tenu sa seconde séance le 19 janvier dernier. Rythme lent, penseront plusieurs d'entre nous ; ce point de vue est aussi celui de la Commission. Dès cette année, elle entreprend quelques études intéressant l'ensemble des collègues. Ce n'est donc pas la matière qui fera défaut, pas plus que l'accroissement du nombre des séances...

M. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, introduisait l'autre jour un entretien et une première étude à propos d'une **enquête sur les résultats de l'enseignement primaire actuel**. On se souvient d'un travail entrepris à Genève sur le même sujet, dont l'« Educateur » No 30 (28-9-1954) a exposé, dans tous ses détails, les cheminements et les conclusions. C'est à partir de ce document, qui fait le plus grand honneur à nos voisins, que s'est engagée une discussion : a) sur l'opportunité et b) sur la manière de procéder à une enquête semblable pour le canton de Vaud.

Il est rapidement apparu qu'il ne saurait être question de reprendre, purement et simplement, le questionnaire de Genève, qui permet, néanmoins, de se faire une juste idée des difficultés soulevées par ce genre d'enquête. Le principe de ce « coup de sonde » a été bien accueilli, ne

serait-ce que pour rapprocher les « **spécialistes** » de la pédagogie et le **public** ! Il est d'autre part certain que notre école retirerait de précieuses indications de l'enquête.

L'expérience actuellement en cours dans la région de Montreux (questionnaire par l'entremise d'un journal régional fort bien disposé à l'égard de l'école) a été évoquée. Si la technique et les résultats du questionnaire montreusien sont valables pour une région (Aigle-Vevey), il n'en serait probablement pas de même pour une enquête à l'échelle cantonale. On conçoit que sa mise au point nécessite un assez long travail. Une sous-commission est chargée d'étudier la question et de préparer un ou des projets de questionnaire (MM. Zeissig, Cavin, Delacrétaz, Genton).

Faisant pour la première fois usage de son droit, la SPV, par les soins de M. Mivelaz, avait demandé que soit discutée la question de la **préparation des nouveaux manuels scolaires**. Remarquant que le corps enseignant est souvent ignoré lors de la mise en chantier ou du remplacement d'un manuel, il fit part des vœux de la S.P.V. :

1. A l'avenir, tenir mieux compte du personnel enseignant qui pourrait apporter une collaboration fructueuse à l'élaboration du manuel.
2. Etudier la possibilité de créer une commission des manuels, chargée d'examiner quels ouvrages pourraient être utilisés en dehors des manuels officiels.

M. Martin, chef de service, expliqua de quelle manière se crée ou se remplace un manuel. A son avis, le corps enseignant participe suffisamment à l'élaboration de nouveaux ouvrages ; il est, dit-il, représenté dans les commissions, et quatre septièmes des manuels en usage ont été l'œuvre de membres du personnel enseignant.

On parla encore de l'éventuelle mise au concours des manuscrits de manuels, et M. Oguey assura la Commission qu'il ferait tout son possible pour donner satisfaction au personnel enseignant. En particulier, il informera les membres de la Commission quand un prochain manuel devra être prévu. En revanche, il estime plus judicieux de prévoir une commission **ad hoc** chaque fois qu'un manuel est mis en chantier que de créer un organe permanent.

Enfin, la SPV désirait connaître où en est l'enquête concernant l'enseignement par l'image, suite logique et naturelle des conférences de districts de 1954. Faute de renseignements immédiats, il fallut ajourner quelque peu la réponse, que nous recevrons à la prochaine séance.

R. G.

GENÈVE

A PROPOS D'UN EXAMEN MÉDICAL OBLIGATOIRE

A la suite de la circulaire du Dr. Peyrot, médecin-chef des écoles, adressée au corps enseignant le 2 mars, les Comités de l'U.I.G. avisent les collègues dames et messieurs qu'une séance d'information aura lieu le vendredi 25 mars à 17 h., à la salle 2 du Département de l'Instruction publique. Prière de s'y rendre nombreux.

E. F.

U. I. G. DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE DU 3 MARS 1955

C'est dans le cadre accueillant de l'Hôtel du Rhône que s'est déroulée notre assemblée. Mlle R. Quartier souhaite la bienvenue à nos invités : M. Jotterand, directeur de l'enseignement primaire, Mme Newell (U.A.E.E.), Mlle Cornioley (S.P.V.), M. Fiorina (U.I.G.). Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 février 1954, la présidente présente son rapport. Elle évoque le souvenir de Mme Trottet et prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire. Puis elle remercie Mlle Foëx et Mme Piguet qui quittent le comité après de longues années de dévouement, et Mlle H. Berney qui abandonne sa charge de trésorière.

Cet intéressant rapport est adopté à l'unanimité avec de chaleureux applaudissements.

Le rapport de la trésorière prouve la bonne situation financière de notre Union. La cotisation est maintenue à 22 fr. Grâce aux versements réguliers des correspondantes notre entraide pourra continuer à soulager des malheureux.

Les vérificatrices des comptes lisent leur rapport auquel Mme Mertens a joint la fable du Doit et de L'Avoir qui est longuement applaudie.

Mlle Foëx, au nom du comité remercie Mlle Quartier qui veut bien garder sa charge encore quelques mois et Mlle Marta qui a accepté de lui succéder à la présidence.

Le comité est réélu à main levée ainsi que ses deux nouveaux membres, Mme Deslarze et Mme Mermillod.

Avant de clore cette assemblée Mlle Quartier donne la parole à M. Jotterand. Celui-ci remercie le comité pour l'esprit positif qui l'anime dans ses rapports avec le Département : il forme des vœux pour que le problème de la revalorisation ait une solution satisfaisante pour toutes les catégories du corps enseignant et compte sur la collaboration de toutes pour le bien de notre école genevoise.

M. Fiorina nous apporte le cordial salut de l'U.I.G. Messieurs puis, après le thé, nous avons le plaisir de voir de magnifiques films canadiens.

M. Th. B.

NEUCHATEL

CARTEL

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.P.N. — CONVOCATION

Samedi 26 mars 1955, au Grand auditoire des Terreaux

Neuchâtel, à 14 h. 30

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapports de gestion : présidence ; caisse, vérification des comptes (Caisse générale et caisse d'Entraide).
3. Budget pour 1955 et fixation de la cotisation : a) à la S.P.N. ; b) à la Caisse d'entraide.

4. Rapport de l'Exposition scolaire permanente.
5. Nomination de deux vérificateurs et de deux suppléants.
6. Divers.

Le Comité central.

N.-B. — Sont convoqués : les membres du C.C. et leurs suppléants, les présidents de section, les délégués de district à raison d'un délégué jusqu'à 50 membres, de deux délégués de 51 à 100 membres.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

COMPTE RENDU FINANCIER POUR L'ANNÉE 1954

I. — Caisse générale

Entrées

Cotisations centrales :

400,5 cot. à Fr. 28.—	11 214.—	
17,5 cot à Fr. 14.—	245.—	
	11 459.—	
Ristournes sur primes ass. acc. et R.C.		385.85
Intérêts : Titres	182.80	
Livrets	147.20	
	330.—	
Rétrocession impôt anticipé 1952		142.90
Total des entrées		12 317.75

Sorties

Administration		1 740.—
Cotisations romandes : 431 à Fr. 13.50		5 818.50
Assemblées		929.05
Délégations et réceptions		106.05
Subventions : S.N.T.M.	500.—	
Exp. scol. perm.	250.—	
Diverses	140.—	
	890.—	
Frais généraux		454.15
Congrès S.P.R.		406.—
Campagne pour caisse de pensions		779.—
Total des sorties :		11 122.75

Entrées		12 317.75
Sorties		11 122.75
Boni de l'exercice		1 195.—

Bilan au 31 décembre 1954 :

Titres	13 000.—
Livrets d'épargne	9 139.50
Chèques postaux	716.70
Caisse	405.82
	<hr/>
	23 262.02

II. — Caisse d'entraide

399 cot. à Fr. 5.—	1 995.—
Intérêts : Titres	455.85
Livrets	158.10
	<hr/>
	613.95

Entrées

Dons	310.—
Rétrocession impôt anticipé 1952	240.—

Total 3 158.95

Sorties

Indemnités de remplacement	593.40
Impôts	69.10

Total 662.50

Entrées	3 158.95
Sorties	662.50

Boni de l'exercice 2 496.45

Bilan au 31 décembre 1954 :

Titres	17 000.—
Livrets d'ép.	9 331.25
Cédules de prêts	2 070.—
Chèques postaux	5 400.—
Caisse	4.85
	<hr/>
	33 806.10

III. Fortune de la S.P.N. au 31.12.54

Caisse générale	23 262.02
Caisse d'entraide	33 806.10

57 068.12

S. E. ou O.

Ernest Bille, caissier S.P.N.

SECTION DE BOUDRY — RAPPEL

Lundi 21 mars, à 20 heures, Hôtel de la Gare, Auvernier, *Discussion du questionnaire paru dans le numéro 6 de l'Éducateur*. En cette période d'examens, de calcul de moyennes, que chacun saisisse l'occasion de s'exprimer sur cette délicate et subjective question ! *Le Comité.*

MISE AU CONCOURS

Marin-Epagnier : un poste d'institutrice.

Délai d'inscriptions : 26 mars 1955.

Les Bayards : un poste d'institutrice.

Fenin-Vilars-Saules Engollon : le poste d'institutrice.

Les Geneveys-s/COFFRANE : un poste d'instituteur.

LA CHAUX-DE-FONDS (Le Valanvron) : un poste d'institutrice.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1955-1956.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui **jusqu'au 23 mars 1955** au président de la commission scolaire de la commune intéressée et en avisant le secrétariat du département de l'Instruction publique.

JURA BERNOIS

VOTE A LA CAISSE D'ASSURANCE

Par 2452 oui contre 99 non, le complément I aux statuts de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois a été accepté, lors du vote par correspondance, terminé le 5 mars (participation : 47,5 %). Aux termes de ce complément, la contribution de l'Etat à la caisse est augmentée de 1 % de la somme assurée, mais la contribution des membres est elle-même majorée de 3.— par mois. Il en résulte une amélioration de l'échelle des rentes et un abaissement de l'âge de mise à la retraite. Ces nouvelles dispositions, actuellement soumises à l'approbation du Conseil exécutif, ont un effet rétroactif au 1er janvier 1955.

Bien que les statuts en vigueur ne datent que du 1er janvier 1953, la modification intervenue était souhaitable, et les organes dirigeants ont droit à notre reconnaissance pour les résultats obtenus. T.

COMMUNIQUÉ

ÉCOLIER ROMAND

En vous présentant le numéro de Pâques de l'*Ecolier Romand*, nous aimerions rappeler qu'un des buts des rédacteurs de l'*Ecolier Romand* est d'éveiller et de stimuler chez l'enfant le goût de la lecture, de conduire peu à peu à « l'habitude du livre », même celui qui semble au premier abord ne pas aimer lire.

C'est ainsi que l'*Ecolier Romand* de Pâques, un numéro de 32 pages, satisfera tous les goûts puisque nous y trouvons un récit véridique et comique, « Des clous pour les Patagons » — L'histoire en images — L'aventure d'un chat chinois — Un grand concours facile de coloriage : « En voiture » — Quelques-unes des poupées du dernier concours de bricolage — Une brassée de jeux de plein air et d'intérieur et la page que vous faites vous-mêmes.

Cet *Ecolier Romand* se vendra au numéro, 50 ct. seulement. Vous pouvez adresser en tout temps vos commandes à l'*Ecolier Romand*, 8, rue de Bourg, Lausanne, qui sera heureux également de prendre note des renouvellements d'abonnements et des nouveaux abonnements !

Séjour au Maroc. — Un jeune athlète qui a organisé un centre balnéaire au Maroc offre, pour un prix modéré, séjour dans un établissement : repas, piscine, possibilité de loger sous tente. Renseignements : Jacques Jaquier, centre balnéaire de Jack Beach. Dar-bouazza Maroc (qui fournira des références d'anciens hôtes).



LES RETRAITES POPULAIRES ASSURENT LES JEUNES AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Éducateurs! INCULQUEZ A VOS ÉLÈVES LES NOTIONS DE PRÉVOYANCE QUI LEUR PERMETTRONT DE METTRE LEURS VIEUX JOURS A L'ABRI DU BESOIN.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES

RETRAITES POPULAIRES

subventionnée, contrôlée et garantie par L'Etat

SIEGE : Av. Ruchonnet 18, LAUSANNE

Viennent de paraître aux **Editions Fœtisch**

près de 50

CHŒURS NOUVEAUX

pour voix égales, voix d'hommes et voix mixtes,
de nos compositeurs préférés

Demandez le catalogue spécial ou l'envoi de choix

FOETISCH FRÈRES S. A.

Caroline 5, LAUSANNE

Partie pédagogique

LE CINÉMA ET L'ENFANT

Le cinéma est mauvais en soi pour l'enfant ou l'adolescent en mal de stabilité, parce qu'il est « kaléidoskopique » : actualités, dessins animés, documentaires, « grands films » assènent à la seconde de véritables coups d'images sur de jeunes cerveaux qu'étourdissent tant de chocs éperdument répétés.

L'image est le vecteur d'une charge affective ou sentimentale ; tant d'images finissent par superposer au monde réel un monde fictif, artificiel plus ou moins embelli par en haut, ou par en bas : un super-ange ou un super-bandit. L'enfant perd le sens de la réalité à un âge où il a besoin de la conquérir.

Il n'agit plus, il est agi. Plaisirs passifs qui l'empêchent de mettre à exécution des plaisirs sains où son activité trouverait à s'exercer.

Le tourbillon d'images empêche le recueillement, la réflexion, la méditation, en un mot la pensée. Il détraque, désarticule, enivre le cerveau. Psychologiquement, le cinéma est un danger pour l'enfant et l'adolescent. Même le cinéma sain. Car l'abus du film même bon, même moral, même amusant affaiblit la force de résistance, livre la jeune imagination au monde épars de la suggestion, bref empêche la personnalité de se rassembler, de se « centrer » sur elle-même...

L'abus des images, à force de griser, crée un état de besoin, toxicomanie du cinéma. On peut dire des cinémas que ce sont des ténèbres empoisonnées.

Dr Gilbert-Robin, médecin-chef de l'Assistance aux enfants nerveux, retardés et instables. (La guérison des défauts et des vices chez l'enfant. Edit. Domat, Paris.)

* * *

Le Dr Gilbert Robin ne condamne pas le cinéma scolaire à la condition qu'il soit judicieusement employé et fasse l'objet de travaux scolaires susceptibles d'obliger l'élève à observer et à réfléchir. N'oublions pas que la profusion d'images quelles qu'elles soient (films, diapositives, illustrations, images), loin de contribuer au développement intellectuel met l'enfant — l'adulte aussi ! — dans un état d'hébétude dont il devient difficile de le tirer.

TRAVAIL SCOLAIRE ET LOISIRS

La revue de l'Ecole des Parents de Paris, qui publie les conférences présentées sous ses auspices, consacre une partie de son numéro de février à un exposé de M. Maurice David, inspecteur général de l'Instruction publique, sur « Les parents et le travail scolaire à la maison ».

L'auteur fait état d'une enquête entreprise dans plusieurs départements, dans des lycées et des écoles primaires, sur le temps imposé aux élèves par les leçons en classe et les devoirs domestiques et il les compare

aux prescriptions médicales. Il vaut la peine d'en dire quelques mots dans l'« Educateur », bien que M. David affirme que les enfants des pays étrangers — y compris la Suisse — sont mieux lotis que les petits français.

Sur un point tout au moins nous le contredirons pas : en France, les enfants abordent le programme primaire « à 6 ans — et même à 5 ans dans les classes primaires des lycées ». C'est manifestement trop jeune, à moins que, avant 7 ans, le travail scolaire ne soit entièrement individualisé et facultatif de manière à permettre aux enfants avancés de mordre à la lecture et au calcul sans y obliger les autres.

Les enquêtes rapportées par M. David — et que je ne puis que résumer — indiquent des chiffres qu'il juge alarmants : dans les lycées, et dès la 6e, les heures de classe hebdomadaires se montent dans les classes inférieures entre 22 et 24, auxquelles s'ajoutent de 14 à 15 heures de travail à la maison, soit un total de 36 à 39 heures ou 7 à 8 heures par jour (le jeudi, jour sans école en France, n'étant pas compté ; dans les 4e et 3e classes, le nombre d'heures en classe varie peu (25 en moyenne) mais le temps réservé aux devoirs s'élève jusqu'au double de celui des classes inférieures, ce qui nous amène à un total variant entre 42 et 55 heures, soit 8 à 10 $\frac{1}{2}$ heures par jour, plus qu'on n'exige d'un adulte ! Il est intéressant de constater que les chiffres les plus élevés proviennent des lycées féminins et de leurs sections classiques ; cela ne nous surprend guère.

Qu'en est-il à l'école primaire ? Comme il est naturel, les chiffres sont généralement moins élevés ; toutefois l'on constate que, si les enfants de 6 à 7 ans sont à l'école et travaillent pour elle 6 heures $\frac{1}{4}$ par jour, ce chiffre monte graduellement jusqu'à 7 heures $\frac{3}{4}$ pour les enfants de 10 à 13 ans ; la section préparatoire au certificat d'études primaires élémentaires demande 2 heures par jour de travail à la maison. Je ne pense pas que la durée du travail domestique soit moins longue chez nous qu'en France, tout particulièrement dans les classes primaires supérieures et les écoles secondaires.

Or de l'avis des docteurs Laufer et Paul-Boncour, la durée quotidienne du **travail utile** de l'écolier est la suivante :

De 6 à 7 ans	2 h. par jour
De 8 à 9 ans	3 h. 30
De 10 à 11 ans	4 h. 30 à 5 h.
De 12 à 13 ans	5 h. 15. à 5 h. 30

et ces mêmes médecins ajoutent : « Les filles semblent avoir une capacité légèrement supérieure jusqu'à la puberté, égale ou légèrement inférieure ensuite ».

Nos heures de présence à l'école — je ne dis pas de travail — dépassent déjà sensiblement les normes ci-dessus. Nous n'avons pas le droit de mettre en doute ces normes obtenues par de longues expériences et des mensurations. Mais nous pouvons nous demander ce que ces médecins entendent par « travail utile » ; s'il s'agit de celui qui réclame une attention soutenue, une forte concentration, alors nous reconnaissons que le temps réservé chez nous à l'école et au travail scolaire n'est pas fait que de travail utile. Mais l'attention d'un élève, même studieux et conscien-

cieux n'est pas constamment à son niveau le plus élevé ; il est pour l'enfant comme pour l'adulte quantité de minutes où le travail n'exige qu'une attention, c'est-à-dire un effort modéré : regarder des vues, assister à l'interrogation d'un camarade, écouter un récit d'histoire ou une description géographique, sans parler du dessin, de la copie (d'un texte au tableau noir par exemple), de la lecture bien souvent, un élève intelligent dans une classe adaptée à ses capacités le fait sans effort épuisant. Et je ne parle pas de tous les moments où l'attention de l'écolier est en veilleuse, pas plus que des récréations. Je pense donc que ces constatations médicales ont une valeur plus académique que réelle. Ce que j'aimerais savoir, c'est, en additionnant les heures de classe et les heures de travail domestique, combien d'heures peut supporter un enfant moyennement doué, normalement attentif (je veux dire sans une tension forte et fatigante). Mais ce serait encore une moyenne et les enfants sont extrêmement différents les uns des autres sous le rapport de la qualité et de la capacité de l'attention. On sait que les volées successives d'élèves ne se ressemblent pas et que les moyennes statistiques ne leur sont que difficilement applicables.

Par contre, il est deux constatations qui, elles, sont sérieuses et même graves ; ce sont celles qui se rapportent à l'heure du coucher et au manque de loisir des enfants, car elles valent pour nous aussi. Une enquête faite sous les auspices de l'Ecole des Parents de Chambéry et portant sur 4000 familles révèle que « il y a autant d'enfants couchés après 21 heures que d'enfants couchés avant 21 heures. 15 % des élèves des écoles primaires se couchent après 21 h. 30. Quant aux élèves de l'Enseignement secondaire, 45 % se couchent après 22 heures ».

Bien entendu les couchers tardifs ne sont pas toujours dus au travail scolaire : il y a des élèves qui se mettent difficilement en train après l'école ; d'autres se dispersent pendant leur travail ; il y en a que les parents laissent flâner longtemps avant de les mettre au travail. Mais avouons que beaucoup de nos enfants des classes supérieures et secondaires en sont là ; je vois un jeune enfant de 10 ans qui — un peu lent de nature — n'a pas toujours terminé ses devoirs à 21 h. 30 et il est dans une classe primaire ! Que dire de ceux qui préparent des examens de certificats ou d'admission ; trop de devoirs, après une journée déjà suffisamment chargée, incite à les faire à moitié, car nos élèves, surtout les garçons, « ont de la défense ».

Nous avons donc le droit de nous demander si dans la vie fiévreuse d'aujourd'hui notre organisation est sage et si nos programmes sont rationnels. La même enquête de Chambéry déclare « que 55 % des élèves n'ont pas le temps de lire ou de jouer un peu chaque soir. Dès la 6e, cette proportion monte à 65 %, 67 % en 5e, 76 % en 4e, 85 % en 3e et 2e, 71 % en 1re, 75 % en mathématiques.

Bien que l'enquête de Chambéry porte sur tout un département, nous ne pouvons savoir si une enquête semblable aboutirait chez nous à des résultats analogues. Il est avéré en tout cas que nos grands enfants disposent de très peu de loisirs, de trop peu de loisirs, et qu'une partie de leur formation (par la musique, les lectures) est sacrifiée, sans parler des distractions nécessaires et du sport .

Des essais de réduction d'heures à l'école ont lieu en bien des endroits et sous diverses formes ; je ne cite que pour mémoire les 28 heures de l'enseignement secondaire vaudois et les adaptations de programme qui en sont résultées, le projet de réforme de l'enseignement secondaire vaudois. Il y a des tentatives plus hardies encore, telle, par exemple, la classe à la montagne où le travail scolaire est limité à la matinée et où, disent les rapports consultés par M. David, « la productivité scolaire s'était notoirement accrue, le rendement pédagogique pouvant être chiffré au coefficient 2 par rapport à la moyenne du cours normal des études » ; à Vanves, l'auteur a tenté l'expérience de donner une part aussi grande à l'éducation physique et aux loisirs dirigés qu'à l'éducation intellectuelle.

Les éducateurs doivent suivre de près ces essais qui nous apporteront des indications précieuses sur les moyens à employer pour lutter contre la surcharge des horaires et des programmes.

Voici pour terminer, et pour contribuer encore à la méditation sur cet important sujet, un fragment du rapport écrit par M. David sur les écoles qu'il a visitées dans les Etats de New-York, Michigan et Californie : « Pendant les trois premières années (de 6 à 9 ans), les élèves n'ont pas à travailler plus de 25 minutes à la maison. Ce temps est porté à 40 minutes pour la dernière année (12 à 13 ans). Il faut d'ailleurs remarquer que dans les Junior High Schools (écoles secondaires, 13 à 15 ans), le temps de travail à la maison ne dépasse pas en général 45 minutes. Comme le jeune Américain ne sort jamais de classe après 15 heures (le temps réservé au déjeuner étant d'une demi-heure), il dispose incontestablement de loisirs importants. » Il est vrai, dirons-nous pour conclure, que les jeunes Américains n'ont pas à porter sur leurs épaules et dans leur tête le poids de notre vieille civilisation européenne ! Ils n'en paraissent pas pour autant moins adaptés à la vie adulte que nos propres enfants.

G. Chevallaz.

LA COMPOSITION EN 8^{ème} PRIMAIRE

La composition pour nos grands élèves de 8^{ème} primaire (14 à 15 ans) reste un gros problème. Le programme porte surtout sur la lettre et la dissertation. Les autres formes ne sont toutefois pas abandonnées. La lettre présente un double aspect : la forme : présentation, en-tête, salutations, marges, propreté et le fond : texte proprement dit ; celui-ci n'est autre chose qu'une composition avec ses exigences habituelles : plan, transitions, enchaînement des idées, clarté de l'expression.

D'autres exercices restent valables et parmi eux :

le **condensé** en une page d'un récit plus long, vivant, intéressant.

le **récit amplifié** : un fait divers (thème imposé), tenant en 2 ou 3 lignes, sera étoffé par l'élève pour en faire une page formant un tout, soit introduction, exposé de la situation, lieu, moment, personnages, faits, conclusion.

le **récit à finir** : faire le compte rendu d'un récit d'aventures, lu en classe, mais arrêté avant la fin pour laisser trouver le dénouement à chacun.

le **récit d'imagination** : si j'étais... coureur cycliste, automobile, si j'avais été arbitre, gardien au dernier match, si j'étais pilote.

Quant à la dissertation, le terme fait sourire... quelle prétention pensent ceux qui songent à leurs élèves ! Une fois de plus, souvenons-nous de la redite usée : « Enseigner, c'est choisir » dans le cas particulier, c'est surtout **adapter**. L'adaptation porte sur le sujet, le titre pour le rendre plus évocateur. Là est une des faces du problème.

Quelques remarques sur nos élèves s'imposent. Ils n'ont pu aller ni aux collèges, ni en primaire supérieure, ni à l'école de commerce. Quelques-uns gardent au fond de leur être, inconsciemment peut-être, de l'amertume qui les fait envisager leur avenir (apprentissage) avec quelque inquiétude. Ils ont échoué en tout, réussiront-ils mieux dans un métier ? Ils sont las d'une école trop statique. Leur tempérament s'épanouit, leur corps prend conscience de ses forces. Il faut leur redonner confiance en eux-mêmes, et guider ces esprits en pleine évolution, avides de justice, d'absolu, de liberté et d'indépendance.

Autre élément important : le milieu familial de ces grands élèves ; il est modeste, voire très modeste. Les conditions d'existence sont souvent difficiles, mêmes dures : enfants de manœuvres, de petits employés, de femmes seules dont ils partagent les soucis quotidiens. Beaucoup parmi ces élèves travaillent après les heures d'école. Ils ne quittent le magasin dont ils sont garçon de courses ou à tout faire, souvent harcelé, qu'à 19 heures ou 19 h. 15 ; car il faut ranger des accessoires ou des marchandises, fermer boutique, puis seulement rentrer à la maison ; là, prendre, seul souvent, un repas gardé ou vite préparé. Après cela, il faudrait faire ses devoirs d'école ; il est 20 heures ; des voisins tonitruent, une radio « crachote », l'accordéoniste de dessous s'exerce, tandis que le grand frère s'époumone dans une trompette. Et il faudrait faire ses devoirs, alors que les autres ont fini leur journée et se distraient ! Nos jeunes aussi ont droit à la détente ; ils aspirent à être eux-mêmes, à satisfaire leurs goûts (lecture, bricolage, radio).

Pendant leurs heures de travail, ils entrent en contact avec la vie, ils voient et entendent beaucoup de choses. Ils font leurs petites réflexions. Ils commencent d'être aux prises avec l'existence et sa dure lutte. Ils aident, par leur appoint de salaire, à résoudre les difficultés d'un budget familial bien serré. Les uns, parmi ces adolescents, selon leur tempérament, se résignent, acceptent, d'autres s'insurgent et l'on sent bouillonner ces jeunes âmes ; on devine chez certains les signes d'une lointaine tempête, d'une révolte qui gronde contre la vie, ses injustices. Ces esprits s'éveillent à de nombreux problèmes, ils commencent à comprendre l'importance des questions sociales, économiques.

Nous devons nous servir de toutes ces considérations pour notre enseignement. Une leçon porte plus si elle répond à une préoccupation présente chez l'élève. Nos écoliers cherchent à exprimer leurs joies, leurs idées, leurs ambitions, leurs rancœurs, par la parole, l'attitude, l'accoutrement. L'expression soulage. Ce besoin de s'exprimer, si vif à cet âge, il faut le satisfaire avec nos moyens ; la dissertation, sur un sujet imposé, en est un, bien modeste, la causerie, sur un thème libre, en est un autre. Ajoutons qu'il faut apprendre aux élèves à écrire : ils seront, peut-être,

quelques années plus tard, secrétaires de sociétés et rédigeront des procès-verbaux ; ils voudront adresser une requête, une réclamation, collaborer à un journal syndical, professionnel ou autre. Notre tâche est donc de leur apprendre à écrire en un style clair, si possible agréable ; donner le souci de la forme, du terme exact et souci du fond, n'avancer que des faits certains, les exprimer avec mesure.

Venons-en aux sujets de dissertation ; ils sont tirés du civisme (impôt - neutralité suisse), de la géographie (Suez, une grande œuvre — Lesseps, un génie — la famine aux Indes). L'arithmétique, l'histoire peuvent fournir des sujets, l'actualité (exploration - l'aviation - découvertes) est à saisir au vol.

Empruntons un exemple à l'arithmétique. Le vaste chapitre des assurances, en 3ème année, nous fournit plusieurs thèmes. Retenons celui de l'assurance obligatoire contre les accidents professionnels. Un fait « divers », authentique hélas ! relevé dans la presse du 18 octobre 1954, nous donne le sujet : Monsieur X., peintre en bâtiment, a fêté (!) le 18.X.54 ses 20 ans de séjour à l'hôpital et en juin dernier son 50ème anniversaire. Le 18.X.34, il tombait d'un échafaudage au chemin du Mt-Tendre à Lausanne ; il est paralysé dès ce jour, sans espoir de guérison. Ce sont les faits tragiques. Le titre ? « 20 ans à l'hôpital » ou bien « Immobilisé pour le reste de sa vie ». Le canevas : imaginer le départ pour le travail, le matin, en sifflant, comme d'habitude - la reprise du travail - l'accident brutal - l'ouvrier étendu, immobile, inconscient - les camarades - transfert à l'hôpital - examen, diagnostic et dure vérité : paralysie incurable - avenir tragique - sa famille apprend la vérité - lui reprend connaissance et conscience de sa situation : « vivre » cloué, dès l'âge de 30 ans, sur un lit d'hôpital - aspect moral pour le malade, moral et matériel pour la famille - bienfait de l'assurance obligatoire.

Exemple : travail d'élève (corrigé)

« 20 ans à l'hôpital ». — Par un jour d'octobre mil neuf cent trente-quatre, Monsieur Willy Carrel, gypsier-peintre, se rend à son travail. Il est joyeux. Arrivé au bâtiment où il doit peindre une façade, il revêt ses « salopettes ». Pinceau et bidon de peinture à la main, il grimpe hardiment sur l'échelle qui le conduit à l'échafaudage. Il dépose ses outils et veut, comme d'habitude, commencer son ouvrage, quand un craquement se fait entendre ; le pauvre homme tombe dans le vide. Ses compagnons alertés par ses cris accourent à toutes jambes. Ils relèvent le blessé, les membres brisés. Aussitôt une ambulance arrive sur les lieux. Il ne se réveille que dans un lit d'hôpital avec d'ardentes douleurs. Il veut bouger, impossible ; il est paralysé ! Il est seul, se désespère et pense qu'on l'a oublié. Il pense à sa famille, à ses enfants, à ses amis. Il ne pense plus à ses douleurs, tant il est inquiet : sa famille sait-elle ? que va-t-elle devenir ? que s'est-il passé au juste ? Les infirmiers accourent aux gémissements que le blessé laisse entendre ; ils lui font une piqûre pour calmer ses douleurs.

Les jours, les années ont passé. Willy Carrel n'a pas pu assister ni à la communion, ni à la noce de ses enfants. Lui qui était sportif, il peut seulement écouter les matches à la radio.

Voilà vingt ans que cela dure. Il ne s'impatiente jamais. Entouré de ses amis, de ses parents, il fête ses cinquante ans et ses vingt ans de souffrances. Je ne connais pas beaucoup de personnes en bonne santé capables de comprendre pleinement une telle résignation et si beau courage.

Tirons de l'histoire suisse un deuxième exemple. Après l'étude de la guerre du Sonderbund, le maître lira le récit simple et vivant du vieux Jean-Daniel par C.F. Ramuz. Quelques leçons plus tard le programme nous conduit à la campagne du Rhin. Lorsque l'étude en histoire est terminée, tirons de ce sujet une dissertation ; elle prendra la forme d'une lettre : celle de « Un soldat à la campagne du Rhin ». Le plan : les raisons, bien simplifiées, de la campagne, comme les envisage un simple soldat — description sommaire du camp — l'inconfort : le froid, la faim, l'ennui — immobilité après la fatigue des longues marches — nouvelles de sa santé — besoin d'argent, de linge — espoir de voir la fin de cette campagne — incertitude de la situation — souci pour la famille.

Ne nous attendons pas à lire des chefs-d'œuvre parmi ces travaux ; mais l'effort de chacun portera ses fruits, la discussion pour la préparation ouvrira des horizons. Les élèves auront la sensation d'apprendre quelque chose, ils y prendront peut-être même du plaisir. Ces sujets les ont fait réfléchir. Il se sera fait une œuvre utile, parce que pratique, éducative puisqu'elle permet à une personnalité naissante de s'épanouir dans la confiance et la compréhension ; car jamais il ne faudra rire ou ironiser à propos d'une idée, d'une maladresse ou d'une trouvaille heureuse. Notre rôle reste toujours : suggérer, aider, encourager. Et pour se consoler d'un résultat qui paraît un peu mince, se dire que l'élève est jeune, qu'il sent plus qu'il ne pense, qu'il sent plus qu'il ne sait exprimer.

J. Lador.

FORMATION DE L'ADVERBE EN MENT

1. Règle générale. — ajouter : **ment**, au féminin de l'adjectif :

lent - lente - lentement	sot - sotté - sottement
grand - grande - grandement	long - longue - longuement
petit - petite - petitement	dévoth - dévoté - dévotement
fort - forte - fortement	curieux - curieuse - curieusement
doux - douce - doucement	joyeux - joyeuse - joyeusement
faux - fausse - fausement	furieux - furieuse - furieusement
gras - grasse - grassement	soigneux - soigneuse - soigneusement
lourd - lourde - lourdement	

2. Le masculin et le féminin sont identiques :

faible - faiblement	solide - solidement
drôle - drôlement	suave - suavement
bête - bêtement	lâche - lâchement
triste - tristement	sale - salement
tendre - tendrement	

3. adverbes en ément, formés s/adjectifs masculins :

aveugle - aveuglément	obscur - obscurément
confus - confusément	profond - profondément
carré - carrément	précis - précisément
commun - communément	posé - posément
conforme - conformément	spontané - spontanément
exprès - expressément	énorme - énormément
impuni - impunément	

4. Le e muet du féminin de l'adjectif est remplacé par :

assidu - assidue - assidûment	gai - gaie - gaîment (aussi gaiement)
cru - crue - crûment	continu - continue - continûment
dû - due - dûment	

4bis gentil (dont le L final ne se prononce pas) donne gentiment.

5. adjectifs en ant qui donnent amment :

constant - constamment	méchant - méchamment
courant - couramment	puissant - puissamment
élégant - élégamment	nonchalant - nonchalamment
galant - galamment	savant - savamment
* (notamment)	* (nuitamment)
* (précipitamment)	

6. adjectifs en ent qui donnent emment :

apparent - apparemment	indifférent - indifféremment
concurrent - concurremment	intelligent - intelligemment
conséquent - conséquemment	inintelligent - inintelligemment
décent - décemment	impatient - impatiemment
diligent - diligemment	patient - patiemment
éloquent - éloquemment	imprudent - imprudemment
excellent - excellemment	prudent - prudemment
fréquent - fréquemment	négligent - négligemment
inconscient - inconsciemment	précédent - précédemment
conscient - consciemment	subséquent - subséquemment
différent - différemment	violent - violemment

POÈTES, PRENEZ VOS LUTHS

La Revue « Flammes vives », de Paris, que dirige notre collègue Jean Aubert, prépare actuellement un important ouvrage collectif qui sera publié cette année encore sous le titre « Poètes de Suisse Romande ».

Tous les poètes intéressés par cette publication (poésie traditionnelle ou moderne) sont invités à entrer en relations avec M. Henri Devain, instituteur à La Ferrière (Jura bernois), Délégué de « Flammes vives » pour la Suisse, qui leur enverra de plus amples explications ainsi qu'un bulletin de participation.

Nous aimons à espérer que de nombreux membres du Corps enseignant romand répondront à cet appel et que nous aurons bientôt le plaisir de saluer ce nouvel ouvrage que nous souhaitons aussi complet et aussi représentatif que possible.

Ecole pratique de Radioélectricité

Reconnue par l'Administration des P. T. T.

33, rue de Bourg

LAUSANNE

Tél. 23 48 30

Formation de jeunes gens pour la carrière de techniciens
radioélectriciens et électriciens

Prospectus et références sur demande

Directeur : FERNAND CUÉNOD, ing. élec. dipl.

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE



CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 230512

VITAVIN S. A. NYON

Téléphone 9 56 12

Votre adresse :

.....

.....

Un Apéritif exquis et de qualité :

.....	Apéritif Vitavin	6.25 le litre
.....	Porto rouge ou blanc, 10 ans	5.80 > >
.....	Malaga d'origine	4.— > >
.....	Madère de L'île	6.— > >

Envoi franco par 6 bouteilles

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

La précision suisse
au service du
stylo à bille



c'est ce que vous offre le

Stylo à bille

CARAN D'ACHE 55

« SUPERMATIC » *

* Entièrement automatique 2 x rétractable, par pression sur le bouton ou sur le clip - Ejection automatique de la cartouche, lors du changement de celle-ci

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

Récupération

Vieux papiers et autres déchets

Suis acheteur. Jean Viglino, Chavornay, tél. 7 31 16 ou 7 31 20

MONTREUX, 26 mars 1955

XCI^e année — N^o 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

396

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène
maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille
expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

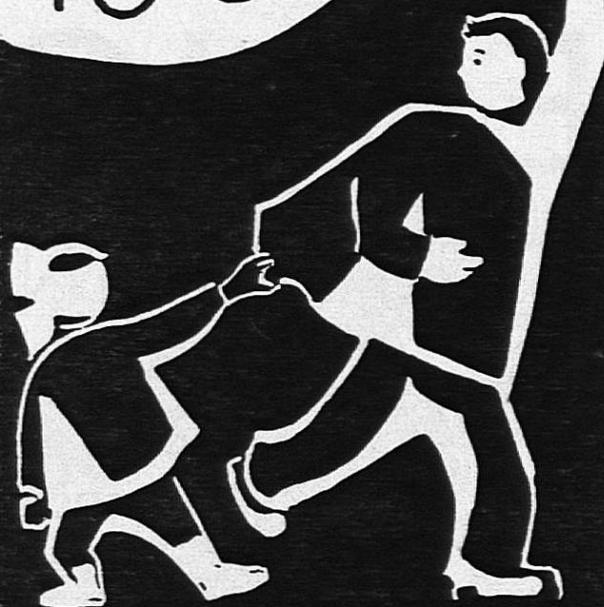
Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

Travail assuré par l'Ecole

TIRAGE
2 AVRIL

LE GROS LOT
100.000



LOTÉRIE ROMANDE

QUI VEUT DE BEAUX MEUBLES ACHÈTE DES

meubles simmen

TR. SIMMEN CO. S.A. RUE DE BOURG 47 LAUSANNE